

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants.....	24

DCM n°096/2023 - 7.10.3

Groupement d'Intérêt Cynégétique de Freigné -
remboursement d'achat de fournitures

Rapporteur : Madame GILLOT

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique de Freigné a fait l'acquisition de cartouches dans le cadre de la régulation des corvidés sur l'ensemble de la commune. Cette dépense s'élève à 180,00 euros et doit faire l'objet d'un remboursement à l'association.

Monsieur LÉPICIER demande si cette campagne de régulation est réalisée sur l'ensemble du territoire vallonnais, Monsieur VANDAELE répond que oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

AUTORISE le remboursement de la somme de 180,00 euros au Groupement d'Intérêt Cynégétique de Freigné.

Cette dépense sera émise sur le compte 60632 du budget communal 2023.

Délibération publiée le 09 mai 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Jennifer GODIN

Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
ID : 044-200078079-20230424-DCM096_2023-DE



